

## Découvrez la Corse par les pistes en 4x4

avec les guides diplômés de la Fédération Française de 4x4

### Nos randonnées à la journée en Balagne

**Possibilité de randonnée en privatif**

( tarif nous consulter ☎ 06 20 69 38 73)

(calvi, île rousse) prise en charge sur votre lieu de résidence.

- [Mer et Montagne](#)
- [Combiné Voile et 4x4](#)
- [Raid dans l'Agriate](#)
- [Les plages du désert Saleccia et Lotu](#)
- [Montagne et rivière](#)
- [Combiné rando pédestre et 4x4](#)

Amoureux des grands espaces, passionnés de nature, empruntez des chemins différents.

Offrez vous de nouveaux paysages hors des sentiers battus,  
entre désert, mer et montagne .

Rendez hommage à vos cinq sens au fil des pistes.

Découvrez la Corse loin de l' agitation touristique, dans des territoires sauvages, insolites,

accessibles uniquement en 4x4. Du vrai 4x4, de la vraie piste, en toute sécurité.

Découvrez le patrimoine végétal, rural et culturel.

En route pour l'émotion et pour l'aventure nature.Â

Nous fournissons les parasols.

### [Week-end découverte](#)

En passager dans nos véhicules 4x4

**Corse loisirs 4x4 en tant que signataire de la charte des bons usages dans l'Agriate, représentant de la FF4x4 en Corse participe à l'élaboration de la future charte des loisirs motorisés en Corse.**

**Fort de cet engagement dans le respect des sites que nous traversons, nous appliquons les recommandationsÂ pour lesquelles nous nous sommes engagés ( voir charte). Afin de répondre au mieux à vos attentes, ainsi qu' aux exigences de la législation encadrant les loisirs motorisés de type 4x4, tous nos chauffeurs guides accompagnateurs sont titulaires du BF1 et BF2 ou BF4 moniteur fédéral, ceci afin de vous apporter la meilleure qualité, une meilleure sécurité et un meilleur confort.**

**Pour un avant gout de vos vacances visitez notre Galerie Photo**

**Corse Loisirs 4x4** est signataire de la [charte des bons usages dans l'Agriate](#) avec le conservatoire du littoral et le conseil général de la Haute Corse.

Nous vous rappelons que la circulation des véhicules à moteur est interdite dans les espaces

naturels en dehors des voies ouvertes à cet effet (code de l'environnement: L362-1 à L 362-8 et R 362-1 à 5).

Pour information, certaines photographies de ce site ont été prise sur des terrains privés.



## Contact

[04 95 48 40 97](tel:0495484097)

[06 20 69 38 73](tel:0620693873)

Â